



# RISQUES MAJEURS

à Chérac

Commune de la vallée de la Charente

Ayons les bons réflexes

“DICRIM”

Document d'Information  
Communal sur les  
Risques Majeurs

Édition  
2026

Document à conserver

  
**EPTB**  
CHARENTE  
Établissement Public Territorial  
de la Vallée Charentaise



## LE MOT DU MAIRE

“ L'équipe communale a décidé de l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de préserver la sécurité des habitants et protéger au mieux leurs lieux de vie et leur environnement. Ce plan a pour objectif de définir les mesures de prévention et de secours prises pour faire face à une situation de crise.

Dans le cadre de la prévention des risques majeurs, conformément à la réglementation en vigueur, le présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) informe les habitants des principaux risques identifiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement. Il mentionne également les actions menées afin de prévenir les conséquences de ces risques.

Il est important de rappeler par ce document que le maintien de la sécurité est l'affaire de tous et que certains comportements permettent de limiter les impacts de ces évènements.

Bonne lecture et veuillez penser à conserver ce document comme un guide utile en cas de besoin.

Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU  
Maire de Chérac

- S'informer sur les risques majeurs .....4
- Le plan communal de sauvegarde .....5
- Avant l'évènement, comment se préparer ? .....6
- Comment suis-je alerté ? .....7
- Hébergement en cas d'urgence .....8
- En cas de crise, qui fait quoi ? .....9
- Localisation des risques majeurs à Chérac .....10
- Le risque inondation .....12
- Le risque météorologique .....16
- Le risque retrait et gonflement d'argiles .....18
- Le risque sismique .....20
- Les risques technologiques .....22
- Après l'évènement, que faire ? .....24

## LES RISQUES MAJEURS PRÉSENTS À CHÉRAC

### RISQUE NATUREL



INONDATION



MÉTÉOROLOGIQUE



RETRAIT ET  
GONFLEMENT D'ARGILES



SÉISME

### RISQUE TECHNOLOGIQUE



INDUSTRIEL



TRANSPORT  
DE MATIÈRES  
DANGEREUSES



## S'INFORMER SUR LES RISQUES MAJEURS

“ Ce document vous informe des risques auxquels votre commune est exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes à adopter en cas d'événement majeur.

Il est essentiel d'être vigilant, de vous tenir informé et d'adapter vos activités car la sécurité civile est l'affaire de tous et chacun doit être acteur de sa propre sécurité.

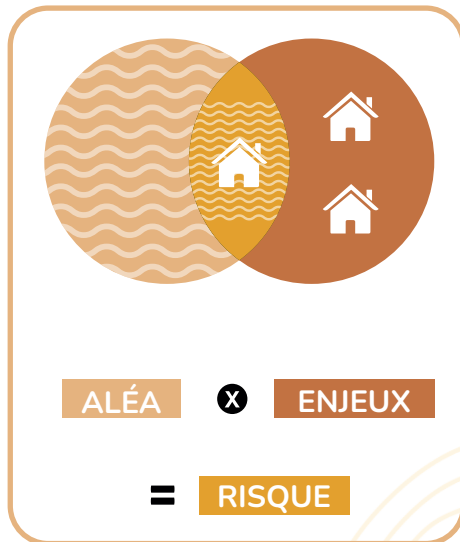
”

## QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Lorsque l'on parle d'un risque majeur, on distingue :

- les **risques naturels** (liés à des phénomènes météorologiques ou géologiques).
- les **risques technologiques** causés par une défaillance accidentelle liée à une activité humaine : sites industriels, transports de matières dangereuses.

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Il se caractérise par une faible fréquence et une importante gravité en termes de victimes ou de dommages matériels.



L'existence d'un risque majeur est liée à la présence combinée d'un aléa (événement dangereux pouvant se produire) et d'enjeux (ensemble des personnes et des biens).

## LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Face aux risques présents sur la commune, la Ville de Chérac a élaboré un Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Ce document recense précisément les phénomènes, les enjeux et surtout les moyens et l'organisation mis en œuvre au niveau communal pour répondre au mieux aux risques encourus sur le territoire.

Le PCS prévoit les modalités d'alerte, d'information, de protection et de soutien aux populations. Il planifie par exemple l'hébergement et le ravitaillement d'urgence, les fermetures de routes ou encore la coordination avec les autorités préfectorales.

En cas de crise, un Poste de Commandement Communal (PCC) est établi par la mairie pour coordonner les actions des services sur le terrain et répondre aux attentes et aux besoins de la population :



Le standard de la mairie en lien avec le PCC répond aux demandes de la population :

Tel : 05 46 96 44 02



## AVANT L'ÉVÈNEMENT COMMENT SE PRÉPARER ?

## COMMENT SUIS-JE ALERTÉ ?

### Prévoyez des dispositifs de protection temporaire



Si votre foyer est exposé à un risque majeur, vous pouvez anticiper certaines mesures de protection. Prévoyez par exemple, en cas de risque d'inondation, du matériel pour surélever le mobilier, pour occulter les portes (si la hauteur d'eau est modérée) ou pour pomper l'eau. Entraînez-vous préalablement à la manipulation de ces dispositifs, pour être opérationnel le moment venu.

### CONSTITUEZ UN KIT D'URGENCE !

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis dans l'immédiat. Anticipez la constitution d'un kit d'urgence ou prévoyez votre check-list pour le constituer le plus rapidement possible en cas d'alerte.

### Contenu du kit



- Le DICRIM et la liste des numéros utiles.
- Un sifflet, une radio à pile, un gilet de sécurité, des piles de rechange, une lampe torche, une bougie et des allumettes.
- De l'eau, des aliments énergétiques, des aliments spécifiques si nécessaires (bébé ou animal de compagnie), un couteau multifonction.
- Une trousse de soin avec des médicaments, des pansements, produits désinfectants, etc.
- Une photocopie des papiers d'identité, un double des clés de maison et de voiture, de l'argent liquide, un téléphone portable chargé.
- De quoi s'occuper (livres, jeux, etc.), un nécessaire de toilette et des vêtements de rechange.

En cas d'événement majeur, l'alerte à la population relève de la responsabilité des autorités locales. Selon la nature du danger, elle peut être donnée par différents moyens :

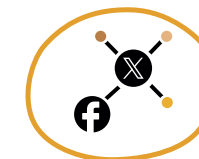


**À l'écoute de la radio**  
En cas d'événement majeur, l'alerte est relayée par les médias.

ICI La Rochelle  
103.9



**L'alerte sur le terrain**  
Les équipes de la Mairie, diffuseront les consignes à respecter dans les secteurs concernés.



**Les réseaux numériques officiels**  
Sur Internet, attention aux rumeurs ! Informez-vous grâce aux comptes officiels des autorités.

✕ Préfecture :  
[x.com/prefet17](https://x.com/prefet17)

Mairie :  
[cherac.fr](https://cherac.fr)

f [facebook.com/Commissioncommunicationcherac17610/](https://facebook.com/Commissioncommunicationcherac17610/)



Application  
PanneauPocket

En cas d'événement majeur, l'alerte sera transmise via l'application PanneauPocket.  
Pour être bien informé, téléchargez l'application sur votre smartphone.



# L'HÉBERGEMENT EN CAS D'URGENCE

Si la situation l'impose, les services de la Mairie en lien avec les autorités organiseront l'accueil des sinistrés dans un ou plusieurs centre(s) d'hébergement d'urgence.

Lieu pouvant être mobilisé pour l'hébergement d'urgence :



1

Gymnase,  
Route du Cormier



2

Salle des fêtes,  
3 rue Anatole Maillet

# EN CAS DE CRISE, QUI FAIT QUOI ?

Alerte !  
Un événement grave vient de se produire sur la commune.

1



Les services de secours et de sécurité sont alertés et interviennent dans la zone touchée.

2



Le Maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et active la cellule de crise en Mairie. Il est le Directeur des Opérations de Secours (DOS) en lien avec le Préfet.

3



Si l'événement est très important ou s'il touche plusieurs communes, la Préfecture active les dispositions du plan d'Organisation de la Réponse de la Sécurité Civile (plan ORSEC). Le Préfet devient alors le Directeur des Opérations de Secours en lien avec le Maire.

4



Les citoyens doivent respecter les consignes des autorités, rester à l'abri et se tenir informés en écoutant la radio.

7



Les établissements sensibles (écoles, crèches...) activent leur Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS). Le personnel sait comment mettre les personnes en sécurité.

6



Les équipes techniques de la Mairie déploient les moyens logistiques et mettent en place des déviations routières si nécessaire.

5

Déviation



# LOCALISATION DES RISQUES MAJEURS À CHÉRAC

Des cartes interactives des risques sont  
accessibles sur :

« [www.georisques.gouv.fr](http://www.georisques.gouv.fr) »



Mairie



Hébergement en cas d'urgence

Zone inondable



Crue vingtennale



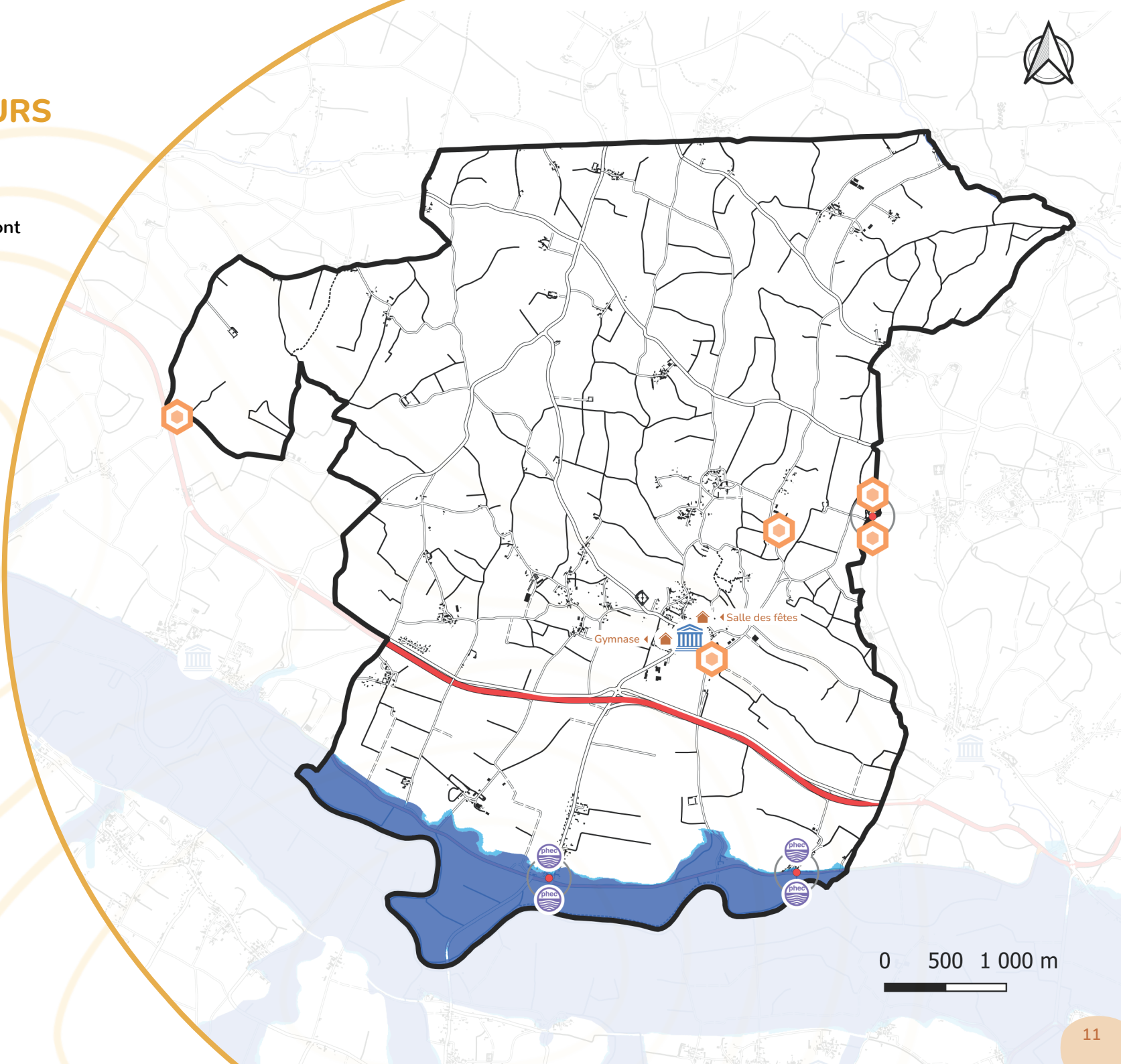
Crue centennale



Repère de crue



Aléa transport de matières  
dangereuses (TMD)



0 500 1 000 m



## LE RISQUE INONDATION

### Qu'est-ce que c'est ?

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. Elle est principalement due au débordement d'un cours d'eau suite à des pluies importantes et/ou durables. Il arrive également que des inondations se produisent par remontée de nappes souterraines ou par ruissellement.

### LE RISQUE À CHÉRAC

À Chérac, le risque inondation est dû au débordement du fleuve Charente. La Charente provoque des inondations de plaine prévisibles et de longue durée. Une crue importante peut durer plusieurs semaines.

Les crues de la Charente sont liées à de longs épisodes pluvieux d'origine océanique. Ces épisodes se produisent principalement en hiver entre décembre et avril.

#### Événements marquants

Une forte crue de la Charente a eu lieu en 1982. La quasi-totalité des communes riveraines du fleuve a été sinistrée.

Des inondations ont également touché la commune en 1994. Plus récemment, de nouvelles inondations importantes ont eu lieu en février 2021, en décembre 2023 et en février 2026.

Février 2026,  
Prise de vue depuis le moulin  
de chez Landard

## LES RÉFLEXES À ADOPTER

### AVANT



Réfléchissez à une solution de relogement (amis, famille)



Préparez une valise avec des éléments essentiels



Mettez hors d'eau les meubles et les objets précieux (papiers personnels), les produits dangereux ou polluants

### PENDANT



Conformez-vous aux consignes des autorités (mairie, pompiers, etc.)



Ne circulez pas, à pied ou en voiture, dans une zone inondée



Réfugiez-vous en un point haut



Restez informés.  
Radio ICI La Rochelle  
Fréquence : 103.9  
[vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr)



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'équipe enseignante sait comment les protéger



Coupez l'électricité, le gaz et l'eau

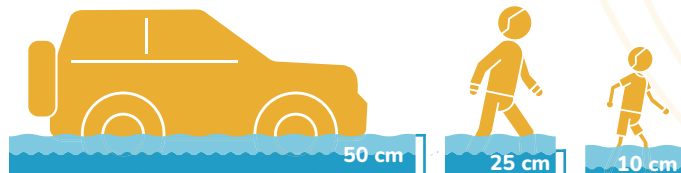


Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes

Même si le niveau d'eau est faible, circuler en zone inondée est dangereux !

En cas de courant faible, **50 cm** peuvent suffire à emporter un adulte ou une voiture.

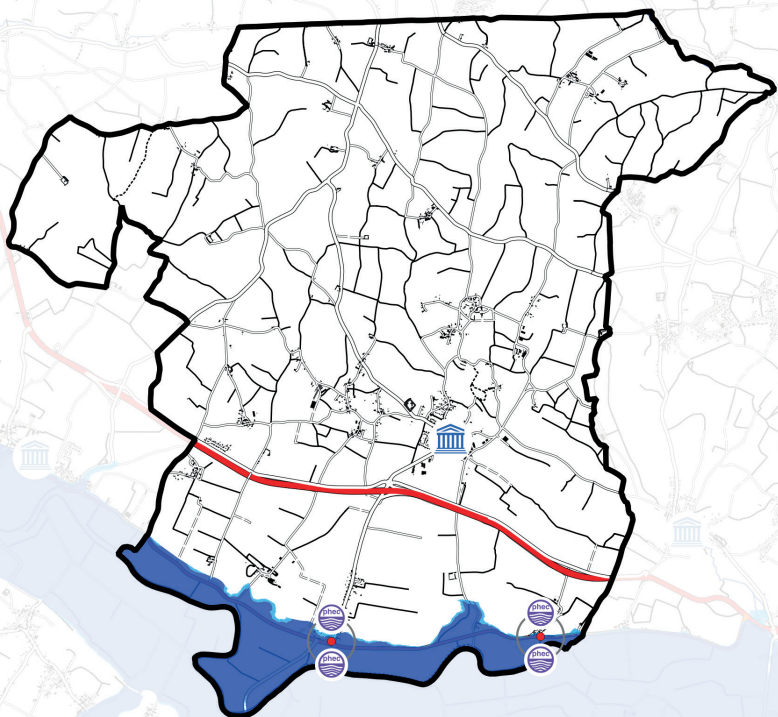
En cas de courant élevé, la limite descend à **25 cm** et **10 cm** peuvent suffire à emporter un enfant ou une personne âgée.



En cas d'inondation, les plaques des bouches d'égouts peuvent se soulever. Attention de ne pas tomber dedans.



## LE RISQUE INONDATION



0 1 000 2 000 m

Zone inondable

- Crue vingtennale
- Crue centennale

Repère de crue

Mairie

## LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION (PPRI)

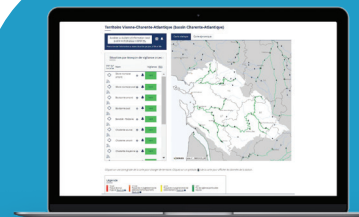
Le PPRI Charente amont a été approuvé par le Préfet le 31 décembre 2009 pour la commune de Chérac. Il réglemente l'usage des sols en fonction du degré d'exposition au risque d'inondation. Il permet aussi à chacun de s'informer sur l'exposition de son foyer face au risque.

## LA VIGILANCE CRUE

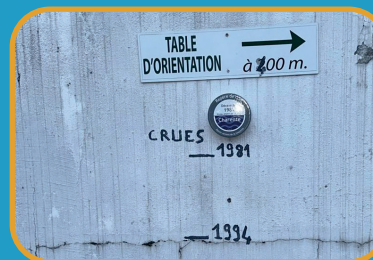
Le Service de Prédiction des Crues de l'État assure la surveillance du fleuve Charente et de ses principaux affluents.

Le suivi en temps réel, les prévisions en cas de crue et les couleurs de vigilance sont accessibles sur le site [vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr) et sur l'application mobile Vigicrue.

Vous pouvez également consulter la vigilance pluie/inondation sur le site : [vigilance.meteofrance.fr](http://vigilance.meteofrance.fr)



## LES REPÈRES DE CRUES



Des repères de crues ont été marqués pour garder en mémoire les niveaux atteints par les inondations historiques. Leur implantation à Chérac est consultable sur la carte de gauche et sur le site : [reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr](http://reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr)



# LE RISQUE MÉTÉOROLOGIQUE

## Qu'est-ce que c'est ?

Les risques météorologiques sont des risques naturels dus à des phénomènes climatiques d'intensité extrême.

## LE RISQUE À CHÉRAC

### Vent fort et tempête

Des épisodes de vents violents peuvent se produire dans le département. Les dangers sont liés au déracinement des arbres, à la chute de pylônes électriques ou encore à l'arrachement de toitures.

### Épisode de canicule

Une canicule se définit par des températures élevées persistantes, atteignant ou dépassant 35 °C en journée et 20 °C la nuit, sur une période d'au moins trois jours consécutifs. Selon l'âge, le corps réagit de façon différente : les risques de déshydratation et d'hyperthermie sont réels, en particulier chez les personnes vulnérables.



### Événements marquants

Des événements météorologiques de fortes intensités ont émaillé le territoire ces dernières années. Parmi les événements les plus marquants figurent la tempête de décembre 1999, la canicule d'août 2003, la tempête Xynthia en février 2010, ou encore la vague de froid de février 2012.

# LES RÉFLEXES À ADOPTER



Conformez-vous aux consignes des autorités (mairie, pompiers, etc.)



Restez informés.  
Radio ICI La Rochelle  
Fréquence : 103.9

### RISQUE Vent fort et tempête

- Ne vous déplacez pas
- Restez à l'intérieur et fermez les ouvertures
- Ne vous approchez pas des pylônes et des lignes électriques
- Ne vous garez pas sous un arbre
- Ne restez pas à proximité d'arbres ou de panneaux publicitaires
- Ne téléphonez qu'en cas d'urgence

### RISQUE Épisode de canicule

- Buvez au moins 1,5 L d'eau par jour
- Évitez les efforts physiques
- Privilégiez les lieux à l'abri du soleil et de la chaleur
- Mouillez-vous régulièrement la peau
- Donnez et prenez des nouvelles de vos proches

### RISQUE Fortes chutes de neige ou verglas

**Avant :**  
Protégez les installations contre le gel. En cas de déplacement, renseignez-vous sur les conditions météorologiques et routières.

- Pendant :**  
Dès l'apparition d'une importante couche de neige :
- Évitez de prendre la route
  - Ne vous engagez pas sur une route enneigée sans équipement spécial
  - N'allez pas chercher vos enfants à l'école
  - Éloignez-vous des arbres et des structures fragiles

**NIVEAU 1 :** pas de vigilance particulière.

**NIVEAU 2 :** soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque et tenez-vous informé de l'événement.

**NIVEAU 3 :** soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont possibles.

**NIVEAU 4 :** une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et conformez-vous aux consignes des autorités.



Les personnes qui le souhaitent peuvent se signaler sur une liste de personnes vulnérables afin d'être contactées en cas de forte chaleur.



Cette carte est consultable sur : [vigilance.meteofrance.fr](http://vigilance.meteofrance.fr)



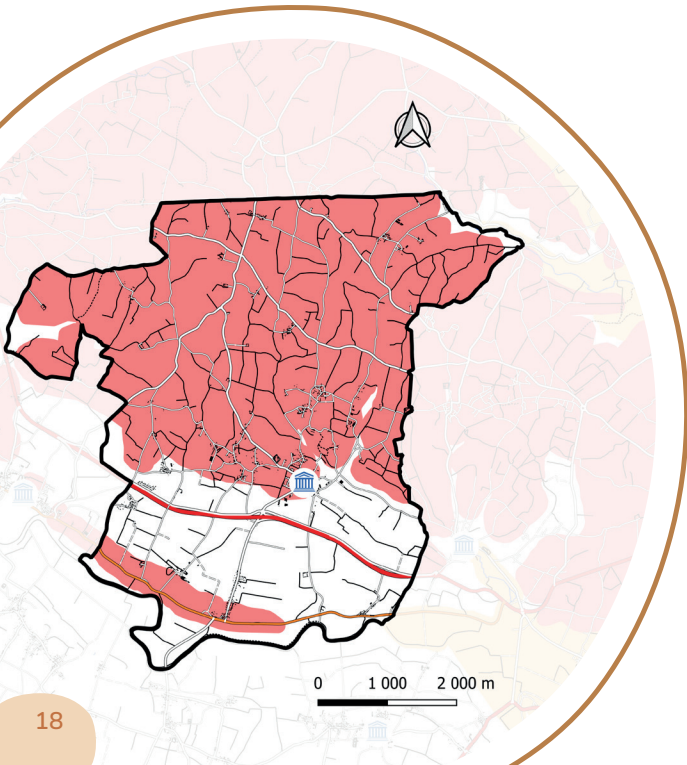
# LE RISQUE RETRAIT ET GONFLEMENT D'ARGILES

## Qu'est-ce que c'est ?

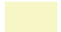



Le risque de retrait et de gonflement d'argiles est un type de mouvement de terrain. Cet événement correspond à un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol, il est fonction de la nature et de la disposition des couches géologiques.

## LE RISQUE À CHÉRAC

À Chérac, le risque de mouvement de terrain se manifeste principalement par le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux. Il se produit en fonction des variations d'humidité dans le sol. En période de sécheresse, le sol se contracte, ce qui correspond au retrait. À l'inverse, lorsque le sol reçoit de l'eau, il gonfle. Ce risque est continu et sans danger pour la vie humaine. Cependant, il peut provoquer des dommages importants aux bâtiments par l'apparition de fissures.



Retrait-gonflement des argiles

-  Faible
-  Moyen
-  Fort
-  Mairie

# LES RÉFLEXES À ADOPTER



Conformez-vous aux consignes des autorités. (mairie, pompiers, etc.)



Restez informés.  
Radio ICI La Rochelle  
Fréquence : 103.9



Éloignez-vous de la zone dangereuse



Prenez contact avec la Mairie et votre compagnie d'assurance



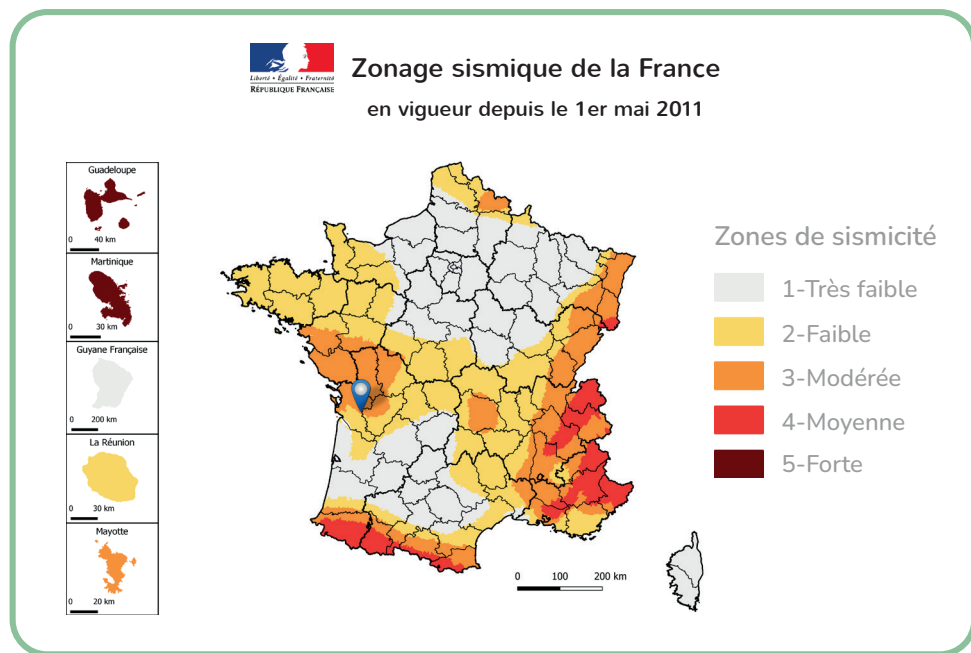
# LE RISQUE SISMIQUE

## Qu'est-ce que c'est ?

Un risque sismique est lié à un séisme. Un séisme correspond à la libération brutale d'énergie lors de la rupture rapide d'une faille de la croûte terrestre. Cette énergie occasionne un tremblement du sol qui se transmet aux bâtiments.

## LE RISQUE À CHÉRAC

À Chérac, le risque sismique est de niveau modéré. Cela correspond au niveau 3 sur les 5 que définit la délimitation des zones de sismicité du territoire français par le décret n°2010-1 255 du 22 octobre 2010.



# LES RÉFLEXES À ADOPTER

## PENDANT LA SECOUSSE



À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide ou dans l'encadrement d'une porte



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments et de tout ce qui peut s'effondrer (ponts, arbres, etc.)

## APRÈS LA SECOUSSE



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



Coupez le gaz, l'eau et l'électricité



Sortez du bâtiment et rejoignez une zone ouverte



Ne prenez pas l'ascenseur pour quitter un immeuble



Restez informés.  
Radio ICI La Rochelle  
Fréquence : 103.9



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'équipe enseignante sait comment les protéger



À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

## Qu'est-ce que c'est ?

Les risques technologiques sont liés à l'action humaine. Ils regroupent le risque industriel et le transport de matières dangereuses.

### Le risque industriel

Il est lié à un accident qui a lieu sur un site industriel et qui entraîne des conséquences immédiates graves pour le personnel, les populations avoisinantes, les biens ou l'environnement.

### Le transport de matières dangereuses

Il est consécutif à un accident se produisant lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Cela peut se traduire par une explosion, un incendie ou le dégagement d'un nuage toxique.

## LE RISQUE À CHÉRAC

Sur le territoire communal, le transport routier de matières dangereuses s'effectue principalement par la nationale 141. Il concerne majoritairement la livraison d'hydrocarbures (gazole, essence, fioul, etc.) par camions-citernes, ainsi que le transport de gaz (butane, propane, oxygène, etc.) et de produits chimiques industriels (désherbants, engrais chimiques, etc.).

### La signalisation du danger

La loi impose une signalisation sur les véhicules transportant des matières dangereuses.



Étiquette de danger

33  
1203

Numéro d'identification du danger

Numéro d'identification de la matière

# LES RÉFLEXES À ADOPTER



Conformez-vous aux consignes des autorités (mairie, pompiers, etc.)



Restez informés.  
Radio ICI La Rochelle  
Fréquence : 103.9



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.  
L'équipe enseignante sait comment les protéger

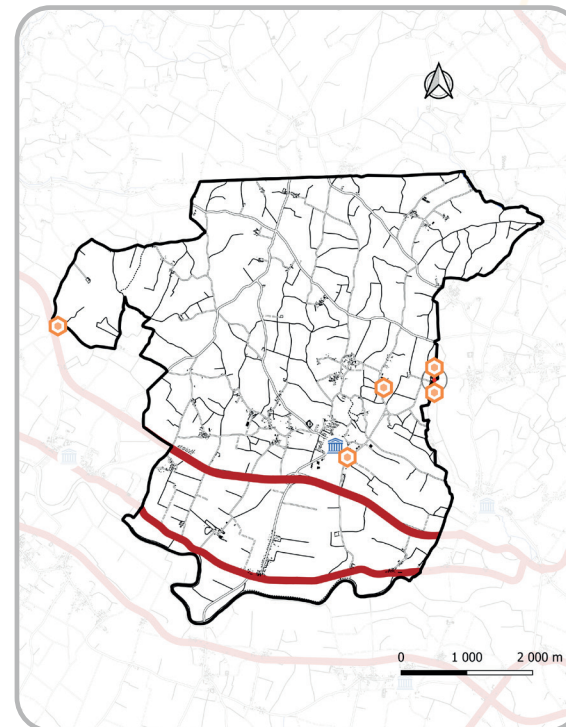


Ne provoquez pas de flamme, ni d'étincelle

### Si vous êtes témoin d'un accident

Mettez-vous en sécurité et informez les secours :

- du lieu exact.
- de la nature du sinistre (fuite, feu, explosion, etc.) si possible.
- des numéros d'identification du danger et de la matière indiquée sur le camion.



Aléa transport de matières dangereuses (TMD)

Mairie







## URGENCE !

- Appel d'urgence européen ..... **112**
- Pompiers ..... **18**
- SAMU ..... **15**
- Police nationale ..... **17**
- Secours pour les personnes ayant des difficultés à entendre ou à parler ..... **114**

## S'INFORMER !

- Radio :** ICI La Rochelle - Fréquence 103.9
- Mairie :** 05 46 96 44 02 / [cherac.fr](http://cherac.fr)
- Saintes Grandes Rives, l'Agglo :** [agglo-saintes.fr](http://agglo-saintes.fr) / 05 46 98 23 05
- Préfecture :** 05 46 27 43 00 / [charente-maritime.gouv.fr](http://charente-maritime.gouv.fr)
- Sous-préfecture :** 05 46 27 43 00
- Météo France :** 3250 (numéro payant) / [vigilance.meteofrance.fr](http://vigilance.meteofrance.fr)
- Vigicrues :** [vigicrues.gouv.fr](http://vigicrues.gouv.fr)
- Risques majeurs en France :** [georisques.gouv.fr](http://georisques.gouv.fr)

## SERVICES !

- ENEDIS (électricité)..... **09 70 83 19 70**
- GRDF (gaz)..... **06 69 36 35 34**
- Eau17 (eau potable)..... **05 46 92 72 72**
- SDV17 (Syndicat Départementale de la Voirie)..... **05 46 92 39 11**

## RÉCAPITULATIF DES CONDUITES À TENIR

### Quel que soit le risque :



Conformez-vous aux consignes des autorités (mairie, pompiers, etc.)



Restez informés.  
Radio ICI La Rochelle  
Fréquence : 103.9



Ne tentez pas de circuler, à pied ou en voiture, dans la zone touchée



N'allez pas chercher vos enfants à l'école. L'équipe enseignante sait comment les protéger



Coupez l'électricité, le gaz et l'eau



Ne téléphonez qu'en cas d'urgence pour ne pas encombrer les lignes

- À EMPORTER**
- Un téléphone portable chargé
  - Les médicaments spécifiques
  - Les papiers d'identité, la Carte Vitale et un moyen de paiement (monnaie, CB, etc.)
- À LA DERNIÈRE MINUTE EN CAS D'ÉVACUATION**

Découpez et conservez précieusement ce récapitulatif



INONDATION



• Réfugiez-vous en un point haut



• Mettez hors d'eau les meubles et les objets précieux (papiers personnels), les produits dangereux ou polluants



RETRAIT ET GONFLEMENT D'ARGILES



• Éloignez-vous de la zone dangereuse



SISMIQUE



• À l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide



• À l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments



• Ne provoquez pas de flamme, ni d'étincelle

# DICRIM

Document  
d'Information  
Communal sur les  
Risques Majeurs

© EPTB Charente



  
**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE,  
DE LA BIODIVERSITÉ,  
DE LA FORÊT, DE LA MER  
ET DE LA PÊCHE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**EPTB  
CHARENTE**  
Établissement Public Territorial  
de Bassin Charente

Conception maquette :  Mayane - 2023

Adaptation maquette :  EPTB Charente - 2026